



**REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION
D'EAU, D'ELECTRICITE ET D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE
DE LA PROVINCE DE KENITRA**



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le **03/10/2023**, il sera procédé dans les bureaux du siège de la Régie sis 8, Rue Idriss El Akbar à KENITRA, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° A.O	Objet de l'appel d'offre	Heure d'ouverture	Cautions provisoires en DHS	Estimation des coûts des prestations en DH TTC	Date limite de dépôt des prospectus	Date et heure de la Visite Des Lieux	AO Réservé à la PME
C/127/23	Acquisition de matériel et solutions informatiques de bureautique : matériel et solutions informatiques de bureautique	09h30	22 500.00 vingt-deux mille cinq cents dirhams	1 241 520.00 un million deux cent quarante et un mille cinq cent vingt dirhams	(*) 03/10/2023 à 09h30	-	-
A/128/23	Suivi des travaux des projets d'assainissement liquide des centres de la province de SIDI KACEM : centre SEFSAF-reseau d'assainissement	10h30	9 000.00 Neuf mille dirhams	480 000.00 Quatre-cent-quatre-vingt-mille dirhams	-	-	Oui
E/129/23	Travaux de renforcement des départs MT aériens desservant la commune de HADDADA	11h30	97 500.00 Quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent dirhams	5 400 000.00 Cinq millions quatre cent mille dirhams	-	-	-
E/130/23	Mise à niveau du système de Télégestion des réseaux MT	12h30	54 000.00 Cinquante-quatre mille dirhams	3 000 000.00 trois-million dirhams	(*) 03/10/2023 à 12h30	15/09/2023 à 10h00	-

- (*) les notices et prospectus doivent être remises dans un pli fermé et déposés auprès du Bureau d'ordre de la RAK.

-les dossiers d'appel d'offres peuvent être consultés et téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma;

- Les dossiers d'appel d'offres sont aussi remis gratuitement aux soumissionnaires au niveau du Bureau du Service Achats de la RAK sis au n° 8, Rue Idriss El Akbar à KENITRA- Tél. : 05-37- 37-47-46 à 50 Fax : 05-37-37-47-72 ;

-Le règlement relatif aux marchés publics de la RAK est téléchargeable sur le site web www.rak.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de consultation des AO cité ci-dessus ;

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux marchés publics de la RAK.

-Les concurrents doivent obligatoirement remettre leurs offres par voie électronique au niveau du portail des marchés publics, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14/12/2021, relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.